



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/982  
S/1996/458  
21 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquantième session  
Point 140 de l'ordre du jour  
DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR  
LE DROIT INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquantième et unième année

Lettre datée du 21 juin 1996, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de faire distribuer le texte du communiqué de presse ci-joint, publié le 20 juin 1996 par S. E. M. Ricardo Alarcón de Quesada, chef de la délégation cubaine auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et portant sur la réunion technique consacrée par ladite organisation à l'enquête sur les violations de l'espace aérien cubain, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 140 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Bruno RODRÍGUEZ PARRILLA

ANNEXE

[Original : anglais]

Communiqué de presse publié le 20 juin 1996 à New York par le chef  
de la délégation cubaine auprès de l'Organisation de l'aviation  
civile internationale

Enquête menée par l'OACI concernant les violations de  
l'espace aérien cubain

L'équipe de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), enquêtant sur l'affaire des deux avions pirates abattus au-dessus des eaux territoriales cubaines après avoir violé l'espace aérien cubain le 24 février dernier, a fait part de son intention de convoquer une "réunion technique" à laquelle participeraient les délégations cubaine et américaine.

Or, cette réunion, prévue pour les 20 et 21 juin 1996, n'a duré que 20 minutes au lieu de deux jours, car il est vite apparu clairement qu'elle n'était qu'une formalité et qu'elle ne permettrait pas un examen approfondi du rapport de l'équipe chargée de l'enquête ni, le cas échéant, sa modification.

La délégation cubaine, dirigée par M. Ricardo Alarcón, Président du Parlement cubain, a estimé qu'une telle réunion ne servirait à rien et ne devait pas avoir lieu, d'autant que le rapport n'est distribué qu'aujourd'hui aux membres du Conseil de l'OACI.

M. Alarcón a indiqué de façon très claire que Cuba exposerait sa position au Conseil de l'OACI lui-même et partout où il le jugerait approprié.

Une telle "réunion technique" ne peut être qu'une manoeuvre visant à légitimer un rapport partial et à donner l'impression qu'une procédure qui, au terme de plus de trois mois d'enquête, oblige les membres du Conseil de l'OACI à se prononcer sur la question quatre jours seulement – dont trois fériés – après avoir reçu le rapport, permet que justice soit faite.

Outre qu'elle permet de douter du sérieux de la procédure suivie, une telle "réunion technique" a également pour objectif de donner l'impression que le rapport a fait l'objet d'un examen détaillé et même de négociations alors qu'il ne pouvait, comme il a été dit au début de la réunion, être changé sur le fond et qu'il n'est distribué qu'aujourd'hui aux membres du Conseil de l'OACI.

Cuba a complètement rejeté cette façon de procéder.

-----